

NOTE DE SYNTHÈSE BUDGET PRIMITIF 2017

VILLE DE SIN LE NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2016



Sommaire

I – RAPPEL REGLEMENTAIRE	3
II – LES ELEMENTS DE CONTEXTE	3
III – LES CARACTERISTIQUES DU BUDGET 2017	8
IV - LES CHIFFRES CLES DU BUDGET	8
V – L’EQUILIBRE DU BUDGET	9
VI – SYNTHESE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	10
Principaux postes de recettes	10
Principaux postes de dépenses	12
VII – SYNTHESE DE LA SECTION D’INVESTISSEMENT	15
Principaux postes de recettes	16
Principaux postes de dépenses	16
VIII – L’ENDETTEMENT	18
IX – L’EPARGNE	20

I – RAPPEL REGLEMENTAIRE

Conformément à l'article L 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote du budget a lieu dans un délai de 2 mois après le débat d'orientation budgétaire.

« Pour les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur ».

Ce débat a eu lieu lors de la séance du conseil municipal du 17 octobre 2016.

Même si ce débat n'a aucun caractère décisionnel et ne donne pas lieu à vote, sa teneur a fait l'objet d'une délibération actant de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour l'exercice 2016 de la commune de SIN LE NOBLE.

II – LES ELEMENTS DE CONTEXTE

- Dans un souci de doter la commune d'outils de pilotage permettant sa gestion budgétaire optimale, il a été décidé d'avancer le vote du budget, qui intervient, désormais plus tôt, à savoir mi-décembre. Par le passé, le budget était traditionnellement voté en avril comme le permet la loi qui fixe une date butoir au 15 avril pour le vote du budget des collectivités.
- Les services de l'Etat n'ont, évidemment, pas encore communiqué à la commune le montant des impôts ni des dotations dont bénéficiera la commune pour l'année 2017.
- A cette date du 12 décembre, le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice antérieur n'ont pas été présentés à l'organe délibérant et il n'est donc pas possible de procéder à l'affectation des résultats.
- Un budget supplémentaire visant à intégrer les résultats de l'année antérieure sera donc proposé en cours d'année une fois que le conseil municipal aura validé les documents comptables de l'année 2016.
- Afin de permettre aux élus de disposer des éléments en matière de prospective, un plan pluriannuel de gestion couvrant la période 2016-2020 a été travaillé et présenté aux élus des groupes minoritaires lors d'un séminaire de travail le 29 novembre 2016.

- L'établissement de ce Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) a permis également de projeter les capacités d'investissement de la commune sur cette période 2016-2020 au regard de la capacité d'autofinancement estimée, des perspectives d'endettement, des engagements pluriannuels. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2016-2020 qui reprend la liste des investissements projetés a également été travaillé avec les élus des groupes minoritaires lors du séminaire de travail le 29 novembre 2016.
- Le budget 2017 s'inscrit dans un contexte particulier à de nombreux égards et qui a été largement détaillé dans les 40 pages du Rapport d'Orientation Budgétaire présenté lors du Débat d'Orientation Budgétaire tenu lors de la séance du conseil municipal du 17 octobre 2016.

LA CONJONCTURE ECONOMIQUE MONDIALE

- La croissance de l'économie mondiale est restée modérée début 2016, en deçà de sa tendance de long terme
- Un contexte de forte volatilité des marchés financiers prédomine
- Aux Etats-Unis, la croissance n'a pas été à la hauteur des attentes au premier trimestre
- Le Brexit a déclenché une nouvelle vague d'incertitudes dans une économie mondiale déjà touchée par des incertitudes politiques, financières et institutionnelles
- En conséquence, le FMI a revu sa prévision de croissance à la baisse de 0,1 % pour 2017 à 3,4 %
- Les anciens facteurs de vulnérabilité à moyen terme subsistent
- La croissance chinoise est maintenue à 6 % en raison du caractère limité des liens commerciaux et financiers avec le Royaume-Uni
- Si la croissance de l'Union Européenne était fortement touchée, les retombées sur la Chine pourraient, cependant, être plus négatives et notables
- Les risques géopolitiques : tensions liées aux réfugiés, montée des populismes, parlements instables, terrorisme, facteurs climatiques, sont nombreux
- Des turbulences persistantes sur les marchés financiers et la montée de l'aversion pour le risque peuvent avoir de graves répercussions macroéconomiques par le biais de l'intensification des difficultés bancaires
- Les séquelles de la crise financière n'ont pas été corrigées dans le système bancaire européen, et particulièrement au Portugal et en Italie.

LA CONJONCTURE NATIONALE

- La croissance française a connu un coup d'arrêt au 2^{ème} trimestre 2016, le PIB étant resté stable alors qu'il était attendu en hausse de 0,3 %. Ce résultat tranche avec le chiffre du 1^{er} trimestre, marqué par une croissance dynamique (0,7 %)
- Les mauvais résultats compliquent la tâche du gouvernement qui a bâti son budget sur une hypothèse de croissance de 1,5 % en 2016
- La composition de la croissance alerte les économistes et notamment la faiblesse persistante de l'investissement
- Le redressement des dépenses des entreprises est bien trop timide pour compenser le fléchissement des dépenses administratives publiques et surtout des ménages
- Le chômage reste à un niveau toujours très élevé.
- Le taux de chômage est au-dessus des 10 %. Il est de 4,9 % aux Etats-Unis ou 4,2 % en Allemagne
- Ces mauvais chiffres du chômage donnent du grain à moudre aux économistes les plus pessimistes
- Le taux d'inflation reste faible sous l'effet notamment de l'effondrement des cours pétroliers.

➤ Le contexte des finances publiques locales est caractérisée par les éléments suivants :

NET RALENTISSEMENT DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Nouvelle contraction des dotations de l'Etat

Les dotations et compensations versées par l'Etat s'inscrivent une nouvelle fois en repli, en raison principalement de la troisième année de prélèvement au titre de la contribution au redressement des finances publiques.

La principale dotation, la dotation globale de fonctionnement (DGF), vecteur du prélèvement opéré, diminue de plus de 9 %.

Contribution 2016 au redressement des finances publiques

Bloc communal	2 071 M€
<i>dont communes</i>	1 450 M€
<i>dont groupements à fiscalité propre</i>	621 M€
Départements	1 148 M€
Régions	451 M€

Afin d'atténuer les conséquences de la baisse de la DGF, les dispositifs de péréquation voient une nouvelle fois leur montant augmenter.

- Un produit fiscal moins dynamique.
- Le fonds de soutien pour la réforme des rythmes scolaires ne devrait pas voir ses masses évoluer significativement.

NOUVELLE HAUSSE MODEREE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Poursuite de la décélération des frais de personnel.
- Plusieurs mesures pour lesquelles les collectivités locales ne sont pas décisionnaires contribuent à faire augmenter les dépenses de personnel, au premier rang desquelles le dégel du point d'indice de la fonction publique.
- Par ailleurs, après les revalorisations de carrières des agents des catégories C et B intervenues en 2014 et 2015, les tous premiers effets des revalorisations liées à la modernisation des Parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) ont démarré au 1^{er} janvier 2016 et s'étaleront jusqu'en 2020.
- La hausse du taux de la contribution employeurs à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL), au 1^{er} janvier 2016 est équivalente à celle opérée en 2015, à savoir + 0,1 point.
- Quasi stabilisation des achats et baisse des charges d'intérêt.
- Stabilité de l'investissement malgré une baisse de l'épargne.
- Coup de frein sur le recours à l'endettement.

- Pour 2017, le contexte est donc marqué par les éléments suivants :
 - ✓ La réduction opérée au niveau de la baisse des dotations sera de moitié à celle de 2016. Comme le projet de loi de finances pour 2017 le prévoit, nous anticipons une baisse de DGF de 172 946 € par rapport à celle de 2016 qui s'est élevée à 340 979 €.
 - ✓ Au niveau des recettes fiscales, la proposition est de protéger, une année supplémentaire, nos concitoyens déjà confrontés aux difficultés économiques et sociales de la crise économique qui touche notre pays et s'est traduit par une hausse du chômage importante et un poids élevé des prélèvements nationaux. Par ailleurs, il est de notre volonté de ne pas faire payer à nos concitoyens les erreurs de gestion du passé.
C'est pourquoi les taux resteront inchangés.
Concernant les bases imposables, la revalorisation forfaitaire cadastrale est estimée à 1 % pour 2017.
 - ✓ Le chapitre 012 qui pèse fortement sur les dépenses communales avec plus des deux tiers du budget sera lourdement impacté par des décisions gouvernementales (dégel du point d'indice, hausse du taux de cotisation retraite, modernisation des parcours professionnels des carrières et des rémunérations...).

- Ces contraintes extrêmement fortes qui pèsent sur notre commune classée pauvre (en 2017, seulement 668 communes devraient toucher la DSU !) continuent effectivement de nous inquiéter. Il conviendra donc d'être une nouvelle fois extrêmement vigilant sur le contrôle des dépenses tout en maintenant les services à la population en volume et en qualité.

Cette vigilance s'avère d'ailleurs indispensable puisque la commune de SIN LE NOBLE ne souhaite activer aucun des 3 leviers utilisés par les communes :

- ✓ Hausse des impôts
- ✓ Baisse des subventions aux associations
- ✓ Baisse des services à la population

Et ce d'autant plus, qu'elle ne peut pas utiliser le dernier levier utilisé très majoritairement par les communes et qui consiste en la baisse de l'investissement.

En effet, la ville est confrontée depuis 2014 à un pic vertigineux de dépenses d'investissement. Et l'année 2017 sera encore particulièrement marquée en la matière tant au niveau de la rénovation urbaine, que des projets concernant la transformation de l'ancienne école MATISSE en Centre Social, la transformation de l'ancienne chapelle FOUCAUT en maison de quartier, les travaux de rénovation de la salle de sports ROUSSEAU, la réalisation de deux terrains synthétiques au niveau des stades des frères Martel et Bassement, sans oublier la poursuite du programme de reconquête de nos voiries avec cette année 600 000 € supplémentaires inscrits au budget hors ANRU. Après les 400 000 € du budget 2015, première inscription de crédit depuis des années et les 500 000 € de 2016, l'effort sur la reconquête des voiries se poursuit et s'accélère. Il en est de même pour des travaux de mise aux normes en termes d'accessibilité, de sécurité incendie, de conformité électrique, d'informatique-téléphonie...

III – LES CARACTERISTIQUES DU BUDGET 2017

- Fiscalité : pas de hausse des taux pour la quatrième année consécutive du mandat malgré un contexte particulièrement difficile.
- Dotations : nouvelle baisse de la DGF d'environ 172 946 €.
- Espoir d'une péréquation renforcée.
- Objectif de maintien du niveau des dépenses de fonctionnement.
- Endettement : le délai moyen de remboursement du stock de la dette avoisine les 5 ans et les ratios liés à l'endettement de la commune restent inférieurs aux normes relatives aux communes de notre strate.
- Rénovation urbaine : nouveau pic des dépenses en 2017 avec 1 638 086 € auxquels s'ajouteront les restes à réaliser estimés à environ 2 409 380 € soit un total de plus de 4 047 466 €.
- Investissements : En plus des dépenses de rénovation urbaine, nouvel embouteillage de projets à réaliser et à financer du fait de l'incapacité à les financer par l'ancienne majorité municipale en raison, d'une part, des difficultés financières de la commune et du refus des banques de prêter à la commune à l'époque (cf. rapport de la Chambre Régionale des Comptes – Mai 2014) et, d'autre part, l'ajout de plusieurs projets nouveaux sur lesquels la ville a obtenu des financements depuis 2014.

IV - LES CHIFFRES CLES DU BUDGET

- TOTAL FONCTIONNEMENT : 20 463 668,97 €
- TOTAL INVESTISSEMENT : 6 929 063,77 €

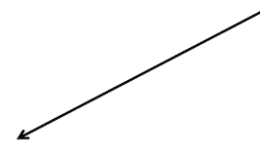
V – L'EQUILIBRE DU BUDGET

Recettes Fonctionnement : 20 463 668,97 €	
013 - Atténuation des charges	50 000 €
70 - Produits des services	738 120 €
73 - Impôts et Taxes	8 577 106 €
74 – Dotations et participations	10 937 375,97 €
75 – Autres produits de gestion courante	141 062 €
76 – Produits financiers	5 €
77 – Produits exceptionnels	20 000 €

Dépenses de fonctionnement : 20 463 668,97 €	
011 - Charges à caractère général	3 707 433 €
68 - Dotations aux provisions	0 €
012 - Charges de personnel	11 900 000 €
042 - Transfert entre sections	1 778 432,75 €
65 - Charges de gestion courante	1 135 200 €
66 - Charges financières	394 000 €
67 - Charges exceptionnelles	65 500 €
022 - Dépenses imprévues	20 000 €
Autofinancement	1 463 103,22 €

Recettes d'investissement : 6 929 063,77 €	
Autofinancement	1 463 103,22 €
024 - Produits de cession des immobilisations	51 000 €
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	1 778 432,75 €
10 - Dotations diverses	523 400 €
13 - Subventions	916 738 €
16 - Nouveaux emprunts	2 001 500 €
936 - ANRU	194 889,80 €

Dépenses d'investissements : 6 929 063,77 €	
020 - Dépenses imprévues	42 000 €
016 - Capital des emprunts	1 269 000 €
20 - Immobilisations incorporelles	10 000 €
204 - Subventions versées	210 000 €
21 - Immobilisations corporelles	2 756 182,77 €
23 - Immobilisations en cours	775 771 €
936 - ANRU	1 866 110 €



VI – SYNTHÈSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est estimée à 20 463 668,97 €.

Principaux postes de recettes

- **Chapitre 013 « atténuations de charges » :**

Il est estimé à 50 000 € liés à des remboursements sur rémunérations des personnels.

- **Chapitre 70 « produits des services » :**

Il s'agit des concessions dans les cimetières, les redevances d'occupation du domaine public et essentiellement des différentes perceptions auprès de l'utilisateur, en particulier pour la restauration ou la petite enfance. Ce poste est anticipé à 738 120 € en hausse par rapport aux budgets 2016 et 2015 (666 7000 € et 665 800 €). L'estimatif du réalisé 2016 laisse en effet entrevoir une hausse potentielle de ce poste de recettes sur les redevances culturelles (printemps culturel et école de musique/théâtre/danse) et périscolaires (cantines).

- **Chapitre 73 « impôts et taxes » :**

Conformément aux orientations budgétaires détaillées lors du dernier conseil municipal, les taux communaux pour 2017 sont inchangés pour la 4^{ème} année consécutive du mandat. Ces taux restent inférieurs aux moyennes départementales.

La simulation des recettes en la matière donne les prévisions suivantes au regard des chiffres 2016 projetés sur 2017 :

RAPPEL 2015	Bases d'imposition 2015 (état 1288 M)	Taux d'imposition de 2015	Produit 2015
Taxe d'habitation	10 550 544	24.95 %	2 632 361
Taxe foncière (bâti)	11 198 766	23.04 %	2 580 196
Taxe foncière (non bâti)	57 802	51.57 %	29 808
Total			5 242 365
PREVISIONS 2016	Bases d'imposition 2016 (Etat 1259)	Taux d'imposition de 2016	Produit 2016
Taxe d'habitation	10 933 000	24.95 %	2 727 784
Taxe foncière (bâti)	11 378 000	23.04 %	2 621 491
Taxe foncière (non bâti)	57 500	51.57 %	29 653
Total			5 378 927
PREVISIONS 2017	Bases d'imposition 2017 (estimation + 1%)	Taux d'imposition de 2017	Produit attendu 2017
Taxe d'habitation	11 042 330	24.95 %	2 755 061
Taxe foncière (bâti)	11 491 780	23.04 %	2 647 706
Taxe foncière (non bâti)	58 075	51.57 %	29 950
Total			5 432 717

Les principaux poste de ce compte sont les contributions directes (5 432 717 €), l'attribution de compensation (2 000 000 €), la Dotation de Solidarité Communautaire (239 405 €), le fonds de Péréquation Recettes Fiscales Communales et Intercommunales (300 000 €), la taxe sur l'électricité (220 000 €) et les taxes sur les droits de mutation (175 000 €) en baisse régulière (255 K€ en 2012, 245 K€ en 2013, 225 K€ en 2014, 190 K€ en 2015).

- **Chapitre 74 « dotations et participations : 10 937 375 €**

La DGF 2017 est attendue à 2 827 054 € avec une nouvelle baisse d'environ 172 946 €.

La DSU, compte tenu des critères faibles de notre ville est inscrite pour 3 800 000 €. Notons d'ailleurs que le montant de la DSU dépasse désormais largement le montant de la DGF et, ce, de plus de 34 %.

Le poste DDU/DPV est estimé à 1 647 537 € mais rappelons qu'il ne finance qu'une partie, de l'ordre de 50 à 80 %, des dépenses d'investissement hors taxes générées par les projets MATISSE – FOUCAUT – ROUSSEAU – ECOLE JOLIOT CURIE – TERRAINS SYNTHETIQUES – SALLE DE SPORT CURIE. La commune doit, en plus, avancer la TVA sur ces projets pour 20 % supplémentaires.

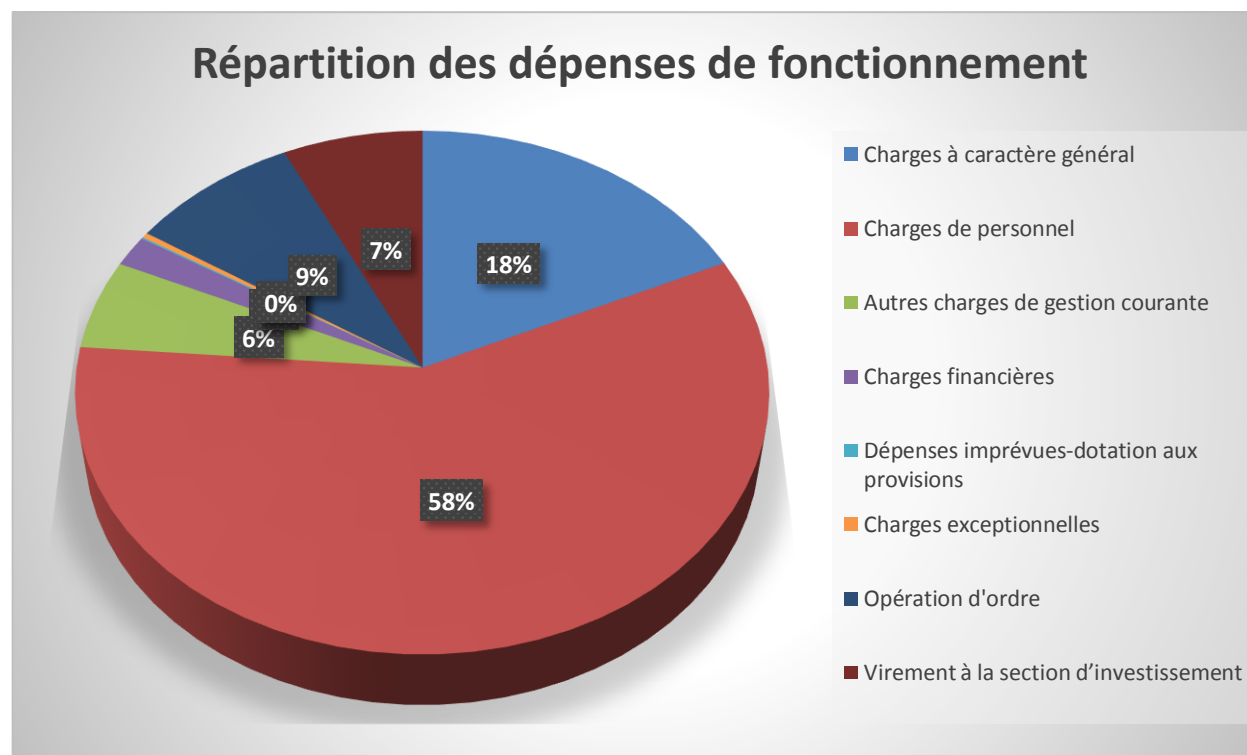
- **Chapitre 75 « autres produits de gestion courante » : 141 062 €**

Il est constitué des revenus des immeubles, des redevances versées par les concessionnaires ou les fermiers.

La possibilité de mise en location de la maison rue Carnot n'est pas intégrée mais pourrait se réaliser prochainement pour un montant annuel de 9 000 €.

Principaux postes de dépenses

Synthèse des charges de fonctionnement du budget 2017	
Budget primitif 2017	20 463 668,97 €
Charges à caractère général	3 707 433,00 €
Charges de personnel	11 900 000,00 €
Autres charges de gestion courante	1 135 200,00 €
Charges financières	394 000,00 €
Dépenses imprévues	20 000,00 €
Charges exceptionnelles	65 500,00 €
Opération d'ordre	1 778 432,75 €
Virement à la section d'investissement	1 463 103,22 €



- **Chapitre 011 « charges à caractère général » : 3 707 433 €**

Le compte regroupe tous les moyens de fonctionnement des services hors dépenses de personnel. Il est estimé en baisse de 92 707 € par rapport au budget 2016 dans un objectif de contrainte budgétaire. Notons qu'après 2 années d'optimisation budgétaire, les marges de manœuvre sur ce chapitre sont nulles ou très faibles surtout dans le cadre de la volonté municipale de ne pas rogner sur les dépenses obligatoires dont certaines n'étant pas réalisées par le passé engendrant aujourd'hui un surcoût par leur réalisation.

- **Chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » : 11 900 000 €**

La hausse est très conséquente et représente plus de 5 % par rapport au budget 2016 en raison d'augmentations par des décisions gouvernementales qui impactent ce poste important et prédominant au niveau du budget communal : double hausse de 0,6 % du point d'indice de la fonction publique, 1ers effets des revalorisations liées à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) après les revalorisations de carrières des agents des catégories C et B intervenues en 2014-2015, hausse du taux de la contribution employeur à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)...

- **Chapitre 65 « autres charges de gestion courante » : 1 135 200 €**

La subvention au CCAS est estimée à 630 000 €, c'est-à-dire stabilisée par rapport à 2016 neutralisation faite d'une subvention exceptionnelle pour l'audit sur le service d'aides à domicile pour 20 160 €.

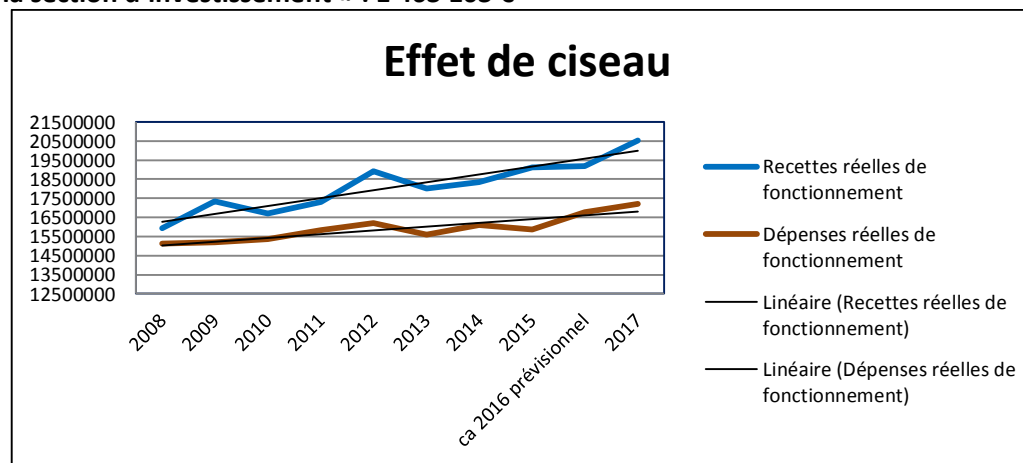
Les subventions aux associations sont inscrites pour 260 000 €, montant inchangé par rapport au budget 2016 comme indiqué dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires.

- **Chapitre 66 « charges financières » : 394 000 €**

- **Chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections » : 1 778 432 €**

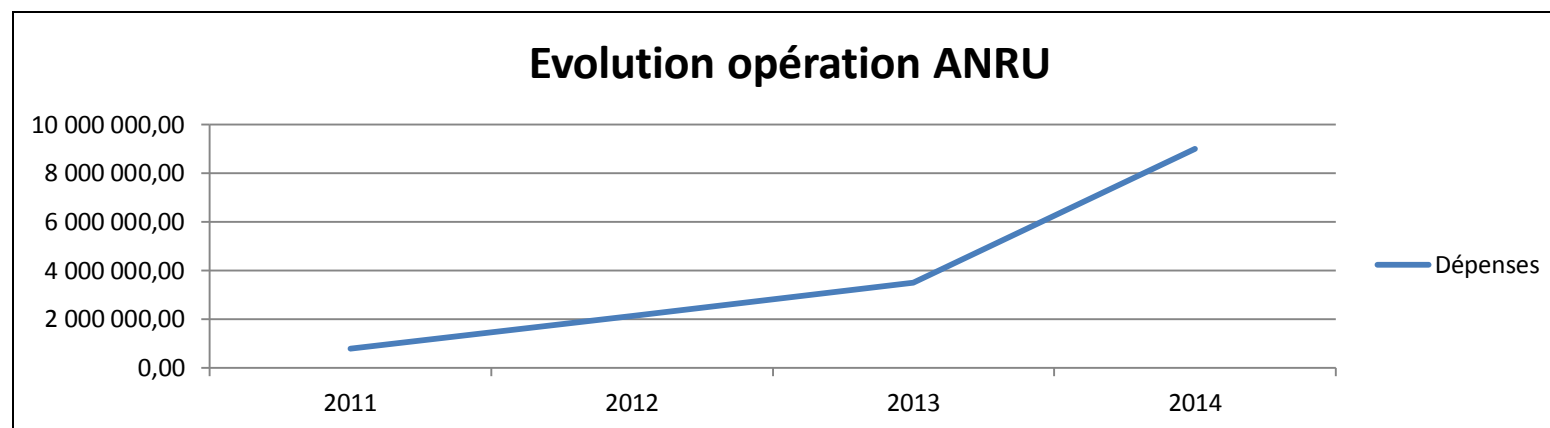
Il s'agit des dotations aux amortissements pour 418 985,40 € et surtout d'une dotation pour provision pour risque de 1 359 447 €.

- **Chapitre 023 : « virement à la section d'investissement » : 1 463 103 €**



VII – SYNTHÈSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Comme indiqué lors des débats d'orientation budgétaire de 2015-2016-2017, la ville est confrontée depuis 2014 à un pic très important de dépenses liées au programme de rénovation urbaine et qui se poursuivra encore en 2016. La section d'investissement est estimée à 6 929 063,77 €.



La ville devra également avancer sur des dossiers, parfois anciens, bénéficiant d'un financement partiel dans le cadre de DDU ou de DPV (MATISSE, FOUCAUT, ROUSSEAU, TERRAINS SYNTHETIQUES, ECOLE JOLIOT CURIE..).

L'absence d'investissements, durant de nombreuses années, génère des besoins colossaux en matière de voirie, de téléphonie, d'informatique, d'accessibilité, de cadre de vie... estimés à plusieurs dizaines de millions d'euros. C'est pourquoi l'année 2016 a été consacrée à l'élaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) estimé au regard des potentialités financières projetées après établissement d'un Plan Pluriannuel de Gestion (PPG). Ces PPG et PPI couvrant la période 2016 à 2020 ont fait l'objet de séminaires de travail par le bureau municipal et le comité de direction ainsi qu'avec les représentants des groupes minoritaires le 29 novembre dernier.

Principaux postes de recettes

- **Chapitre 021 « virement de la section de fonctionnement »**

Il est estimé à 1 463 103 € du fait des efforts de gestion réalisés depuis 2014 et qu'il faudra pérenniser en 2017 et les années suivantes.

- **Chapitre 024 « produits de cession » : 51 000 €**

Ils comprennent les recettes de la vente d'un terrain de la rue du Jardinage.

- **Chapitre 10 « dotations et fonds divers » : 523 400 €**

Il s'agit essentiellement du FCTVA pour 463 400 € en remboursement de la TVA payée par la ville sur ses investissements de l'année 2016.

- **Chapitre 13 « subventions investissements » : 1 111 627,80 €**

Il s'agit essentiellement des subventions Etat (CAF, DETR et Réserve parlementaire) et Région, notamment, dans le cadre des projets FITA ou DSDT.

- **Chapitre 16 « emprunts et dettes assimilés » : 2 001 500 €**

Pour financer la rénovation urbaine, encore en pic de dépenses en 2017 et profiter de taux bas, il est envisagé un emprunt de 2 millions d'euros. Les ratios très favorables de la collectivité en la matière devraient aider à l'obtention de ce crédit, ce qui permettra d'affecter l'autofinancement au plan de rattrapage de l'important retard pris depuis des années en matière d'investissements.

- **Chapitre 040 « opérations d'ordre entre sections » : 1 778 432 €**

Le principal poste est celui des provisions pour litiges inscrits pour 1 396 432 €.

Principaux postes de dépenses

- **Chapitre 020 « dépenses imprévues » : 42 000 €**

Il s'agit d'une provision permettant de faire face à un cas d'urgence, ce qui, compte tenu du coefficient de vétusté constaté sur nombre d'équipements, suite à l'absence d'investissements durant de nombreuses années, reste une sage précaution.

- **Chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » : 1 269 000 €**

Il s'agit, notamment de la comptabilisation du remboursement du capital de nos emprunts pour 1 267 000 €.

- **Chapitre 20 « immobilisations incorporelles » : 10 000 €**

Il s'agit de la refonte du site internet de la commune.

- **Chapitre 204 « subventions d'équipement versées » : 210 000 €**

Cette somme correspond à la participation de la ville au financement du déficit de l'écoquartier du Raquet.

- **Chapitre 21 « immobilisations corporelles » : 2 756 182 €**

Les 2 756 182 € se décomposent notamment comme suit :

- Le plan de reconquête des voiries communales reste une priorité avec 600 000 € de crédits qui y seront consacrés en 2017
- 220 000 € seront affectés à une autre priorité, celle de la modernisation des systèmes informatique-téléphonie totalement obsolètes
- 234 811 € pour le solde de la réhabilitation de la salle Rousseau (somme quasi identique à celle inscrite au budget 2016 et qui figurera dans les restes à réaliser)
- 40 000 € de vidéosurveillance
- 295 961,77 € pour le début des travaux du projet de l'extension-réhabilitation de la salle Curie
- 150 000 € pour l'église St Martin
- 25 000 € pour la sécurisation des sorties d'école et 50 000 € pour la sécurité routière
- 120 000 € d'éclairage public
- 50 000 € de travaux d'économie d'énergie
- 70 000 € d'acquisitions foncières
- 133 600 € de mise aux normes électriques et 60 000 € de mise aux normes incendie
- 25 000 € d'instruments de musique.

- **Chapitre 23 « immobilisations en cours » : 775 771 €**

Cette somme de 775 771 € comprend :

- 350 000 € pour le projet de rachat du magasin LIDL
- Le solde pour la réhabilitation de l'ancienne chapelle FOUCAUT et sa transformation en maison de quartier pour 287 811 € (la même somme a déjà été inscrite au budget 2016 et figurera dans les restes à réaliser)
- 137 960 € pour la mise aux normes accessibilité (ADAP).

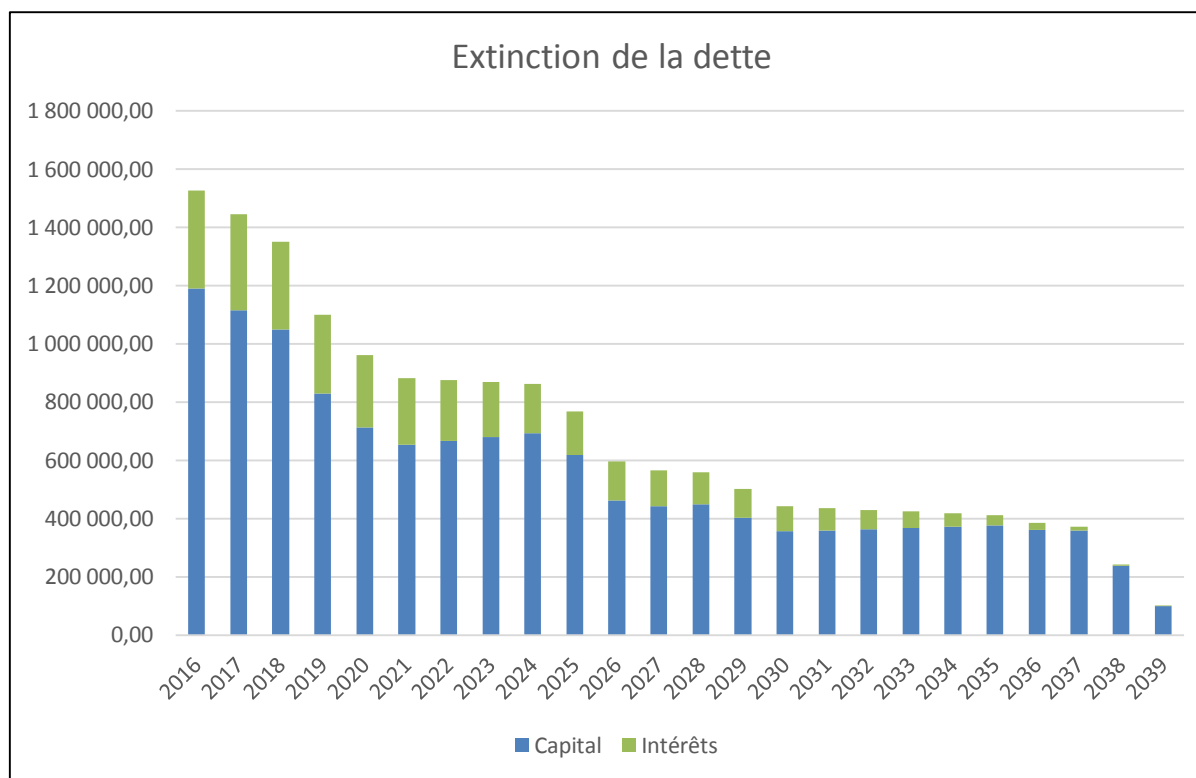
- **936 - Rénovation urbaine : 1 866 110 €**

- Le solde (228 024 €) pour la réhabilitation de l'école Matisse en centre social (1 343 976 €) ayant été inscrits en 2016 et figureront au niveau des restes à réaliser
- Rénovation urbaine 1 638 086 €

VIII – L'ENDETTEMENT

Evolution de la dette											
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Estimé 2016	BP 2017
Encours de dette au 31 décembre	12 949 347 €	13 570 791 €	13 346 794 €	14 414 166 €	12 978 540 €	11 602 049 €	14 364 260 €	14 470 934 €	14 195 174 €	14 897 464 €	15 630 742 €
Capital remboursé sur l'exercice	1 378 556 €	1 532 999 €	1 521 618 €	1 487 132 €	1 455 880 €	1 376 490 €	1 237 789 €	1 230 261 €	1 330 000 €	1 189 747 €	1 266 722 €
Intérêts versés sur l'exercice	454 340 €	571 642 €	589 264 €	444 368 €	465 160 €	413 957 €	361 080 €	391 456 €	381 176 €	337 021 €	381 124 €
Annuité de dette	1 832 896 €	2 104 641 €	2 110 881 €	1 931 500 €	1 921 039 €	1 790 447 €	1 598 869 €	1 621 717 €	1 711 176 €	1 526 768 €	1 647 846 €
Epargne brute (à champ constant)	1 374 808 €	439 584 €	907 734 €	1 104 047 €	909 118 €	1 621 457 €	2 364 560 €	2 110 466 €	3 030 770 €	2 199 373 €	3 261 536 €
Recettes réelles de fonctionnement	14 321 242 €	15 920 621 €	16 016 079 €	16 355 646 €	16 645 187 €	17 752 716 €	17 849 157 €	18 063 702 €	19 126 363 €	19 131 573 €	20 514 669 €
Capacité de désendettement en années - Valeur cible <10ANS (1)	9,42	30,87	14,70	13,06	14,28	7,16	6,07	6,86	4,77	6,77	4,79
Taux d'endettement (Encours/RRF totales)-valeur cible <100% (2)	90,73 %	87,16 %	77%	86%	75%	61%	80,50 %	79%	69,50 %	78,58 %	76,38 %
Encours/habitant (3)	767,14	803,96	790,69	853,82	778,28	709,82	633,28	896,14	824,78	882,55	925,99
Moyenne de la strate (3)			958	950	935	955	964	964	970	955	

- (1) La capacité de désendettement est l'indicateur permettant de mesurer le nombre d'années de mobilisation de l'épargne brute nécessaires au remboursement de l'encours de dette dans son intégralité. Ce ratio mesure la durée théorique du désendettement. Au-dessus de 10 ans, on peut considérer que la commune est dans une zone critique, ce qui était le cas de 2009 à 2011 avec une moyenne de 14 ans. Les ratios depuis 2014 sont excellents et ce d'autant plus qu'ils sont obtenus dans un contexte où la ville emprunte des sommes importantes pour financer le pic de dépenses liées à la rénovation urbaine auquel la ville est confrontée depuis 2014.
- (2) Bien que n'étant théoriquement par limitées, les collectivités ne devraient pas dépasser un endettement supérieur à 100% de leurs recettes réelles de fonctionnement. Les ratios de SIN LE NOBLE confirment qu'il reste des marges pour la commune en la matière.
- (3) L'évaluation de l'endettement total en fin d'exercice en euros par habitant montre là aussi la bonne situation de la commune.



IX – L'ÉPARGNE

- Bien qu'entrant dans les résultats comptables, en analyse financière, il n'est pas tenu compte des recettes et dépenses de fonctionnement ayant un caractère exceptionnel pour comparer les niveaux d'épargne.
- Pour rappel, l'épargne de gestion est constituée par l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette. L'épargne brute ou capacité d'autofinancement brute est l'épargne de gestion moins les charges financières. Elle permet de faire face au remboursement de la dette en capital et de participer au financement des investissements réalisés.
- L'épargne nette ou capacité d'autofinancement nette est l'épargne brute moins le remboursement en capital de la dette. C'est l'excédent disponible pour autofinancer l'investissement.
- L'épargne brute et l'épargne nette sont les soldes intermédiaires de gestion les plus utilisés car les plus pertinents pour apprécier la santé d'une collectivité locale. Il s'agit des ressources internes dont dispose la collectivité pour financer ses investissements et couvrir le remboursement des emprunts existants. De 2007 à 2012, la CAF disponible (épargne nette) est restée négative amenant la Chambre Régionale des Comptes à conclure « la situation financière de la commune apparaît particulièrement fragile. Si sa CAF brute permet enfin en 2012 de couvrir l'amortissement de la dette en capital, cette amélioration n'est toutefois qu'apparente. Elle est due à des recettes exceptionnelles pour un montant de 1,4 million d'euros rendant difficile le recours à l'emprunt ».

Les niveaux d'épargne	Moyenne 2007-2013	2014	2015	Estimé 2016	Budget primitif 2017
Epargne de Gestion (recettes-dépenses de gestion)		2 519 841 €	3 416 577 €	2 579 373 €	3 655 536 €
Epargne brute (épargne de gestion-charges financières)	1 166 002 €	2 110 466 €	3 030 770 €	2 199 373 €	3 261 536 €
Epargne nette (épargne brute-remboursement en capital de la dette)	- 34 610 €	880 205 €	1 700 770 €	1 009 626 €	1 994 814 €

- Les ratios d'épargne enregistrent une amélioration significative depuis 2014. Celle-ci est d'autant plus remarquable qu'avec la confiance retrouvée des banques et la nécessité d'emprunter pour financer la rénovation urbaine, entrée enfin dans sa phase opérationnelle, la commune voit augmenter le montant du capital à rembourser.

Il s'agit donc d'une excellente nouvelle car la préservation d'un niveau satisfaisant d'épargne brute est le fondement de toute analyse financière prospective puisqu'il s'agit à la fois d'une contrainte de santé financière (la collectivité doit dégager chaque année des ressources suffisantes pour couvrir ses dépenses courantes et rembourser sa dette) mais aussi légale (l'épargne brute ne doit pas être négative).

- L'évolution positive de l'épargne brute est importante car elle conditionne la capacité d'investissement de la commune. Les investissements peuvent en effet être financés par des ressources propres (épargne brute) et externes (subventions et emprunts). Par le recours à l'emprunt, l'épargne brute permet un effet de levier important de 1 à 10 car 100 € d'épargne brute permettent de financer 1000 € d'annuité de dette et donc d'emprunter 1000 €.